MERBES-LE-CHÂTEAU

Bulletin d'informations communales

N° 5-2018

Le nouveau site internet de la commune est en ligne

www.merbeslechateau.be

NOUVEAU SITE WEB

Editeur responsable : Philippe LEJEUNE 0479/34.89.51 philippelejeunemlc@gmail.com

Rédaction : Nancy PATERNOTTE 071/55.90.75 nancy.paternotte@commune-merbes-le-chateau.be

Le mot du Bourgmestre - Résultats des élections communales

Vous avez voté ce 14 octobre 2018 pour le renouvellement des conseillers communaux. Sur 2999 votes exprimés, on a dénombré 269 bulletins blancs ou nuls (soit 9,0 %) et donc 2730 bulletins valables (1901 pour la liste PS et 829 pour la liste MR). Le tableau suivant montre les résultats, exprimés en % des votes valables, des élections communales à Merbes-le-Château depuis la fusion des communes.

Merbes-le-Château : % votes valables								
	1976	**1982**	**1988**	**1994**	**2000**	**2006**	**2012**	**2018**
PS	56,2	58,8	56,5	56,8	41,1	40,7	59,3	69,6
IC	43,8	41,2	43,5	20,8				
MR(PRL)				22,4	22,4	17,7	28,2	30,4
CDH						7,7		
M&S					36,5	33,9		
ECOLO							12,5	

Le tableau suivant reprend les votes nominatifs de tous les candidats qui se sont présentés en 2018 et marque en gras ceux qui sont élus.

PS		**MR**	
Lejeune Philippe	852	**Wiard Emmanuel**	353
Rémant Annie	210	**Cuche Muriel**	191
Goffin Jean-Philippe	766	**Poiret Hubert**	163
Piraux Aurélie	111	Bougard Carole	73
Prévot Hugues	201	Brootcorne Gauthier	112
Desoil Christelle	86	Brogniez Pauline	76
Préaux Christian	169	Dachelet Dominique	74
Préaux Véronique	223	Brogniez Jacqueline	71
Manias Frédéric	258	Lapôtre Bertrand	59
Daffe Virginie	150	Bulla Annabelle	60
Vander Jeugt Joachim	459	Choteau Ludovic	64
Brunebarbe Alicia	145	Dufrane Florence	68
Dewolf Philippe	181	Pacquet Pascal	67
Lescut Marine	83	Rabet Marie-Laure	89
Pilate Lucie	156	**Leemans Annie**	154

L'installation du nouveau Conseil Communal ainsi que les désignations des membres du Collège Communal et des Conseillers du CPAS se feront officiellement le lundi 3 décembre 2018.

Je tiens, dès à présent, à remercier tous les conseillers sortants de la majorité et de l'opposition qui ont œuvré pour faire progresser notre belle commune. Quant aux mandataires nouvellement élus, je les félicite et je suis persuadé qu'ils mèneront une action politique au service de leurs concitoyens en faisant preuve de respect et de tolérance envers les autres, de clairvoyance dans leurs choix et de dignité dans l'exercice de leurs fonctions.

Je remercie vivement toutes celles et tous ceux qui ont été amenés à participer directement, le jour du scrutin, au processus électoral et qui l'ont fait avec dévouement et efficacité en accueillant les électeurs dans les bureaux de vote et en assurant le dépouillement des bulletins. Merci aussi à tous les agents communaux qui ont permis que ces élections se déroulent sans anicroche. Merci enfin à Maître Yves Demanet et à Maître Emeline Dufrane qui ont supervisé l'ensemble du processus électoral et qui ont œuvré pour que chacun puisse exprimer librement et secrètement son vote.

Philippe Lejeune

Conseil Communal des Enfants

Le nouveau Conseil Communal des Enfants a été installé le vendredi 5 octobre 2018 et est représenté par BERGER Romane - DUFOSSEZ Brythanie - LARDINOIS Margaux - LARDINOIS Marion - MANIAS Hugo - WIARD Célien pour l'année scolaire 2018-2019.

Enseignement - Rentrée scolaire

Nos écoles se sont réveillées…

Cela fait déjà un mois et demi que nos enfants ont retrouvé le chemin de l'école.

Notre enseignement communal se porte bien. **176 élèves** fréquentent actuellement nos classes primaires et **102 enfants** sont accueillis quotidiennement pas nos institutrices maternelles.

Plus que jamais, au sein de nos implantations, l'accent sera mis sur la parfaite acquisition des compétences de base en lecture et en mathématiques.

Impatient de voir les nombreux projets qui seront réalisés par nos enseignants et leurs élèves, je leur souhaite, à tous, beaucoup de plaisir dans leur apprentissage.

GOFFIN Jean-Philippe

Dans ce numéro

pg2 Le mot du Bourgmestre

pg3 Conseil des Enfants - Rentrée scolaire

pg4 Environnement - Code de l'environnement

pg5 SPF Economie - FEDRIS - Sécurité routière - Wallangues

pg6 Conciliation Ethique - ONE - AES - HYGEA

pg7 Rubrique énergie - Petit coin des scientifiques

pg8 CPAS

pg9 Rubrique état civil - TEC– C.E.T - Amiante

pg10 Inauguration Merbien - Commémoration 11 novembre

pg11 Agenda des festivités

pg12 Agenda des festivités

Environnement

Subventions à la plantation de haies, vergers, alignements d'arbres, taillis linéaires et entretien d'arbres têtards

Le Service Public de Wallonie propose des subventions aux particuliers pour la plantation d'une haie à partir de 20m, mais également pour la plantation de vergers, d'alignements d'arbres ou de taillis linéaires.

A quel montant pouvez-vous prétendre ?

- Plantation de haies : 1 rang = 3€/m 2 rangs = 4€/m 3 rangs et + = 5€/m
- Vergers : 12 €/arbre
- Alignements d'arbres : 4€/arbre acheté en pépinières 2€/bouture de saule
- Taillis linéaires : 1 rang = 1€/m 2 rangs = 2€/m 3 rangs et + = 3€/m
- Entretien : 15€/arbre têtard

Ces montants sont doublés (mais avec une limitation à 80% de la facture) si vous passez par une entreprise.

Vous souhaitez agrémenter votre jardin d'une belle haie ?

Vous voulez retrouver le goût des fruits de votre enfance ?

Renseignements : Direction Extérieure du DNF

Direction de Mons - Rue Achille Legrand 16 à 7000 Mons 065/32.81.07

mons.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Site internet : http://biodiversite.wallonie.be

Code de l'environnement

Certains actes et travaux nécessitent parfois un permis d'urbanisme (anciennement appelé permis de bâtir).
Le Code du Développement Territorial est le règlement wallon d'application. En grande majorité, le citoyen est conscient de ces dispositions. Par contre, il existe une certaine ignorance par rapport à l'existence du code de l'environnement.
Ce texte réglementaire vise essentiellement les activités et dépôts qu'un citoyen entreprend parfois. Ainsi, qu'il s'agisse d'une activité professionnelle ou privée, certains actes nécessitent l'octroi d'une autorisation. Selon l'importance et la possible nuisance pour l'environnement et le citoyen, trois catégories sont fixées :

1. **Permis d'environnement de classe 1** : activité dangereuse, polluante avec nuisances permanentes ou activité d'importance industrielle
2. **Permis d'environnement de classe 2** : activité revêtant un danger réduit ainsi que des nuisances moyennement importante
3. **Déclaration de classe 3** : activité pas ou très peu polluante et nuisance minime et non permanente

Ces dispositions remplacent les « permis d'exploiter » qui étaient autrefois délivrés et qui sont quasiment tous périmés.

Le collège communal a eu connaissance de récents contrôles du Service public de Wallonie – Direction de l'Environnement – division de la police et des contrôles dans notre entité. Le collège vous invite donc à contrôler vos autorisations existantes, les dépôts et activités qui ne seraient pas autorisés.

Les demandes (complétées) doivent être introduites auprès de notre service urbanisme.

Vous pouvez consulter la législation, les rubriques et les formulaires sur le site de la Région Wallonne « permis d'environnement ».

A titre indicatif, dans notre entité, les activités professionnelles concernées sont les exploitations agricoles, les marbreries, les menuiseries, les garages de véhicules à moteurs, les distributeurs de carburant, les ardoisiers (pour le démontage des toitures asbeste-ciment) et les activités récréatives (manèges). Pour les privés, nous attirons votre attention sur les dépôts (gaz, mazout), détention d'animaux exotiques et dans certains cas le traitement des eaux domestiques (système d'épuration).

SPF Economie - Fin des suppléments en cas de paiement par carte bancaire

Depuis le 9 août 2018, les commerçants ne seront plus autorisés à compter des frais supplémentaires pour les paiements électroniques par carte, virement ou domiciliation. Cette interdiction s'applique à la fois aux paiements effectués dans les magasins et sur internet.

PERMANENCES FEDRIS

Agence Fédérale des Risques Professionnels

Vous avez eu un accident du travail ?

Vous avez des questions ou vous avez besoin d'aide ?

Alors une assistante sociale est à votre disposition.

CHARLEROI Hôtel de Ville, Aile Charles II, salle 003

Place du Manège **071/86.10.34**

Le lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

www.fedris.be

Sécurité routière - AWSR Communiqué de presse

Sièges-auto : suite à de nombreuses informations erronées circulant ces dernières semaines, **l'AWSR souhaite rassurer les parents** .

Les sièges-auto font régulièrement l'objet de réductions dans les grands magasins de puériculture. Parmi ces sièges soldés, nombreux sont ceux qui ont été homologués sur base de la norme européenne **R44/04** vouée à disparaître dans les prochaines années. Ces sièges peuvent-ils encore être utilisés ? Sont-ils moins sûrs ? L'AWSR reçoit actuellement de nombreuses questions à ce sujet et souhaite donc faire le point sur la question.

A l'heure actuelle, deux normes européennes coexistent au niveau de l'homologation des dispositifs de retenue pour enfants : **la norme i-Size** (appelée également **R129**) et la norme plus ancienne **R44-04** (toujours d'actualité à ce jour). Les sièges vendus dans le commerce doivent être conformes à l'une de ces deux normes.

La norme R44-04 est probablement vouée à disparaître dans le futur mais aucune date précise n'a été officiellement communiquée à ce jour. Les fabricants ne peuvent plus faire homologuer que certains nouveaux sièges sur base de cette norme mais contrairement aux informations qui circulent actuellement, tous les sièges déjà homologués continuent d'être vendus et utilisés en toute légalité et en sécurité jusqu'à ce que cette norme soit interdite.

L'AWSR rassure toutefois les parents que **lorsque les sièges-auto homologués sur base de la norme R44/04 ne pourront plus être vendus, il pourront toujours être utilisés par les parents qui en possèdent pendant une période transitoire de plus ou moins 5 ans.**

Le projet WALLANGUES, une initiative de la Wallonie permettant à tous les Wallons et Wallonnes de se former en langues en ligne.

Wallangues, ce sont des cours de langues accessibles depuis une plateforme internet d'auto-apprentissage (e-learning). Quatre langues sont proposées, pour tous les niveaux de compétences : l'anglais, le néerlandais, l'allemand et le français. Wallangues est disponible sur ordinateur et tablette 7j/7, 24h/24. Inscrivez-vous gratuitement sur le site **www.wallangues.be**

Conciliation éthique

Le conciliateur éthique peut vous aider en cas de conflits.

Si vous êtes confronté à une situation conflictuelle avec votre propriétaire, votre locataire, votre voisin, un fournisseur… faites appel au service de conciliation éthique.

Le conciliateur offre plusieurs avantages : il se rend à votre domicile, vous écoute, vous conseille, traite le dossier de A à Z et agit en toute indépendance.

Le but est de vous aider à trouver une solution à l'amiable avant que le litige ne dégénère.

Ce service est totalement **GRATUIT** et disponible sur rendez-vous.

Le Conciliateur, Mr PARMENTIER, vous reçoit désormais dans les bureaux de **l'ancienne Maison Communale, rue de la Place 15 à Merbes-le-Château.**

Contact : **0485/800.620** ou **0491/23.23.84**
conciliationethique@gmail.com

ONE OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Dépistage visuel pour les enfants de 20 mois à 4,5 ans

Jeudi 29 novembre 2018

à l'ONE de Merbes-le-Château
(rue de la Place 15) de 9h30 à 11h
sur rendez-vous avec le Dr Gaillez

Renseignements et inscriptions auprès de l'infirmière, Mme Durieux **0499/572.634**

Accueil extrascolaire

STAGE DE TOUSSAINT

Thème : « ***Les Pot'iront de Fontaine-Valmont*** »
du 29 au 31 octobre 2018

L'atelier se déroule à l'école communale de Fontaine-Valmont pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

Participation financière **5 €/jour** .

Inscriptions : Mme I.OOSTENS **071/55.90.86**

Hygea - Résultats collectes

L'Intercommunale HYGEA nous informe des résultats positifs du projet pilote de la nouvelle collecte des déchets sur notre territoire.

HYGEA Intercommunale de gestion environnementale

Données en kg/habitant	2015	2016	2017-2018 (12 mois)
Déchets Biodégradables	0	0	35,6
Ordures ménagères résiduelles	174,2	161,8	86,1
Papiers cartons	39,2	37,1	38
P.M.C	14,4	16,9	19,4
Total	227,8	215,8	179,1

On note une diminution des ordures ménagères résiduelles qui doivent être incinérées (-47%), une augmentation des déchets valorisables (déchets biodégradables, papiers/cartons et PMC) et une diminution de la quantité totale de déchets (-17%).

Rubrique énergie

ENERGIE – Notre Commune a signé la « Convention des Maires »

Notre commune, avec l'aide de la Province de Hainaut s'est engagée dans la Campagne POLLEC 3 (2017-2018) en signant la « **Convention des Maires** » pour le Climat et l'Energie et en déposant un **P**lan d'**A**ction pour l'**E**nergie **D**urable et le **C**limat.

Notre commune s'est ainsi engagée d'une part, à mettre tout en œuvre afin de réduire les émissions de CO_2 de 40% à l'horizon 2030 pour l'ensemble de son territoire en prenant comme période de référence l'année 2006, et d'autre part, à accroître la part des énergies renouvelables dans la production énergétique à hauteur de 27%.

En adhérant à la Convention des Maires, nous souhaitons confirmer notre volonté de relever les défis énergétiques de demain. Une telle politique énergétique ne peut toutefois pas conduire à une réduction du bien être social au sens le plus large du terme.

Le graphique ci-dessous montre que la production de CO_2 (en tonnes) a déjà significativement diminué entre 2006 et 2014 et que l'objectif à atteindre en 2030 n'est pas utopique… si chacun y met du sien.

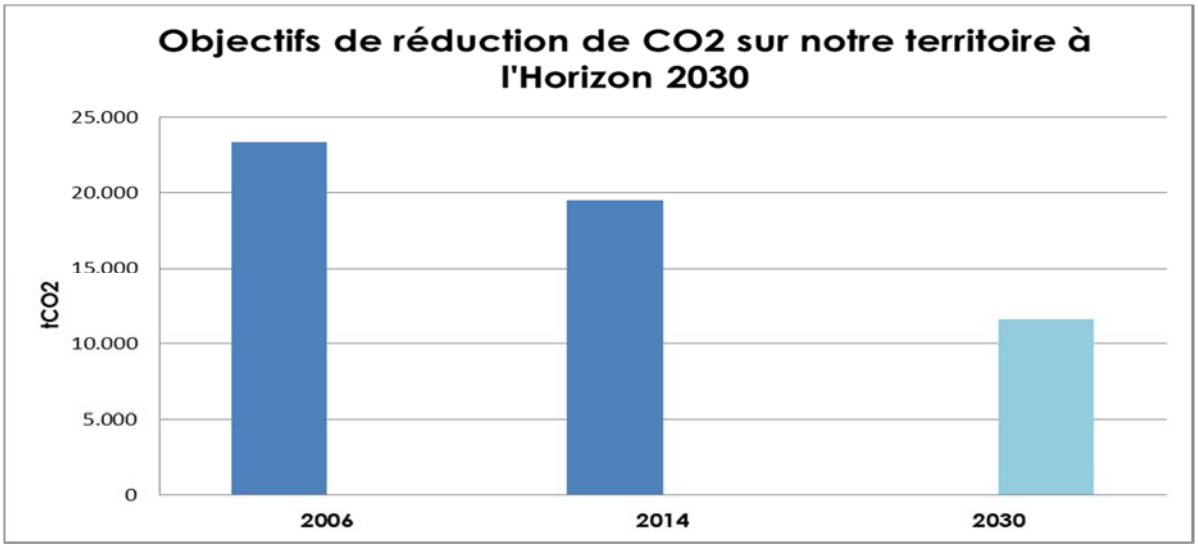

Nous vous rappelons que pour toute information concernant l'énergie en général, notre Conseiller en Energie, M Eric DANDOIS organise des permanences chaque mercredi après-midi de 14h à 16h30 ou sur rendez-vous au 071/55.90.84 ou 0473/38.00.18 au second étage de notre Administration Communale, rue St Martin 71 à Merbes-Le-Château.

Le petit coin des scientifiques

Solution du problème précédent (Bulletin n° 4/2018).

Le plus petit nombre possible de pièces mis dans une poche est évidemment 0. Le nombre immédiatement supérieur est au moins 1 ; le nombre immédiatement supérieur à celui-ci est au moins 2 ; …etc…et le nombre de pièces mis dans la dernière (dixième poche) est au moins 9. Le nombre de pièces nécessaire est donc d'au moins 0+1+2+3…+9 = 45. Robert ne peut donc pas y arriver car il n'a que 44 pièces.

Nouveau problème : « **Course à handicap** »

Laura et Mélanie font la course sur 100 mètres. Laura gagne avec 10 mètres d'avance.
Elles décident de refaire la course mais cette fois, pour plus d'égalité, Laura prend le départ 10 mètres derrière la ligne. En supposant que les deux filles courent à la même vitesse constante qu'auparavant, qui va gagner cette fois ? Laura ou Mélanie ? Ou arriveront-elles ex-aequo ?

C.P.A.S - Permanences

CPAS DE MERBES-LE-CHÂTEAU Rue Dorlot 7 à 6567 MERBES-LE-CHATEAU
PERMANENCES

SERVICE ADMINISTRATIF

Tous les jours de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 TEL. : 071/59.75.40 – FAX : 071/59.75.46

SERVICE SOCIAL

REVENUS D'INTEGRATION

Lundi de 13 h 30 à 15 h 30
Mardi de 9 h 00 à 11 h 30
Mercredi sur rendez-vous
Jeudi sur rendez-vous

TEL. : 071/59.75.42 – 071/59.75.43 – FAX : 071/59.75.50

AIDES SOCIALES

Lundi de 9 h 00 à 11 h 30
Jeudi de 9 h 00 à 11 h 30

!!! dossiers personnes handicapées (ex Vierge Noire), pension, bourse d'étude, ... uniquement sur rendez-vous !!!

TEL. : 071/59.75.45 – FAX : 071/59.75.50

LOGEMENTS

Uniquement sur rendez-vous TEL. : 071/59.75.45 – FAX : 071/59.75.50

SERVICE DE MEDIATION DE DETTES ET GUIDANCES BUDGETAIRES

Les lundi matin et jeudi après-midi - Uniquement sur rendez-vous

TEL. : 071/59.75.44 – FAX : 071/59.75.46

SERVICE ILA

Mardi de 13 h 30 à 15 h 30
Vendredi de 9 h 00 à 11 h 30

TEL. : 071/59.75.54 – FAX : 071/59.75.46

ALLOCATIONS CHAUFFAGE

Lundi de 13 h 30 à 15 h 30
Jeudi de 13 h 30 à 15 h 30

TEL. : 071/59.75.41 – FAX : 071/59.75.46

RECHARGEMENT COMPTEUR

Tous les jours de 9 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

Rubrique Etat Civil

Naissances

- LEGER Louise 11/08/2018 - LB
- DERVAL Valentine - 18/08/2018 - LB
- CHABOT Mao - 07/09/2018 - MLC
- EMPAIN Rosalie - 17/09/2018 - LB

Mariages

- BUGHIN Pascaline et DE CAUSMAECKER François - 01/09/2018 - MLC
- ALLART Céline et DOUILLEZ Michel - 10/10/2018 - LB

Décès

- BRUYNOOGHE Pierre - 21/08/2018 - MLC
- VANDER JEUGT René - 25/08/2018 - FV
- ETIENNE Bernadette - 25/08/2018 - FV
- JACQUES Christiane - 01/10/2018 - FV

DÈS LE 1er OCTOBRE, NOUVEAU PARTENAIRE POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE : L'asbl ENVI

Grâce à ce nouveau partenariat, le TEC propose désormais ce service spécifique aux habitants des communes de :

- Chapelle-lez-Herlaimont,
- Erquelinnes,
- Merbes-le-Château,
- Seneffe.

POUR RÉSERVER UN TRAJET, CONTACTEZ LE 0497 36 36 22

TEC

INFOS COMPLÈTES SUR INFOTEC.BE

C.E.T THUIN : FORMEZ-VOUS GRATUITEMENT !

Vous avez entre 18 et 24 ans et souhaitez découvrir des métiers ?
Notre formation « **Like & Drive ton Job** » organisée avec le soutien du FSE, vous propose : élaboration d'un projet professionnel- stages en entreprise – cours de préparation et passation du permis B théorique – confiance en soi – recherche d'emploi.
4 mois de formation : à partir de la mi-octobre 2018 et à partir de janvier/avril/septembre 2019.

Renseignements et inscriptions :
Centre Européen du Travail (CISP),
rue du Pont, 11 à Thuin
071/59.19.49 - 0474/05.03.34

MERBES-LE-CHÂTEAU

Inauguration "Merbien"

Le 03 octobre dernier, en présence de nombreux citoyens du village, de responsables de la Région Wallonne et de membres de la **C**ommission **L**ocale de **D**éveloppement **R**ural, a été inaugurée la salle communale de Merbes-Ste-Marie « ***le Merbien*** » après complète rénovation.

Ces travaux ont été subventionnés à concurrence de +/- 500.000 €. Le coût total s'élevant à +/- 700.000 €.

Commémoration du 11 novembre

A l'occasion du Centenaire de l'Armistice, le Collège Communal rendra hommage aux soldats disparus durant la guerre 14-18.

Vous êtes invités à venir vous recueillir aux monuments aux morts dans nos quatre communes.

- **Fontaine-Valmont : Chapelle St Donat, rue de l'Eglise à 10h**
- **Merbes-Ste-Marie : Monument, Place communale à 10h30**
- **Merbes-Le-Château : Monument, rue Notre Dame à 11h**
- **Labuissière : Monument, rue Neuve à 11h30**

Agenda des festivités

Merbes-Ste-Marie – Salon communal « *Le Merbien* »

Les 17 et 18 novembre 2018

L'asbl « **Art à Tout Vent** », groupe artistique de Merbes-Ste-Marie, vous invite à découvrir son

Exposition annuelle d'oeuvres d'art et artisanat.

Peinture, céramique, bronze, bijoux, photos, artisanats divers…

Artistes locaux et régionaux

Ouverture samedi à partir de 15h **15h30 démonstration de sculptures sur fruits et légumes**
18h30 vernissage

Dimanche de 10h30 à 18h30 **(apéritif musical).** Renseignements : Mme Vanden Broeck **064/28.21.11**

Archery Club Labuissière

Les 7, 8 et 9 décembre 2018

TIR AU BOUDIN

Salle communale de LABUISSIERE

Tir à 18 m

Tir à 10 m pour les jeunes de 13 ans et moins

Vendredi : tir à 19h30 Le WE : tir à 14h

Inscriptions et renseignements

DELTOUR Gérald

0475/25.91.86

gerald.deltour@skynet.be